

Communiqué de presse

Titres de séjour : le Conseil d'État ordonne à l'État de corriger des dysfonctionnements sous six mois, après une mobilisation associative dont le Groupe SOS

Paris, le 7 mai 2026 : Le Conseil d'État a ordonné à l'État de corriger, sous six mois, les dysfonctionnements affectant la plateforme de demandes de titres de séjour. Une décision majeure, qui donne raison à la mobilisation collective des associations, dont le Groupe SOS, engagées pour un accès effectif aux droits.

Depuis plusieurs années, les démarches pour obtenir ou renouveler un titre de séjour en France sont largement dématérialisées via la plateforme ANEF (Administration Numérique pour les Étrangers en France).

Si cette transformation devait simplifier les procédures, elle a, dans les faits, généré de nombreuses difficultés d'accès aux droits pour les personnes étrangères : blocages techniques, impossibilité de déposer ou de compléter un dossier, absence de réponse de l'administration.

Ces dysfonctionnements ont des conséquences très concrètes, parfois graves : pertes d'emploi, ruptures de droits, difficultés d'accès au logement ou aux soins. Ils fragilisent également les professionnels du secteur social, mobilisés au quotidien pour accompagner les personnes concernées.

Des dysfonctionnements documentés de longue date

Depuis plusieurs années, le Groupe SOS, via son association Groupe SOS Solidarités, alerte sur ces blocages persistants. Sur le terrain, ses équipes constatent et documentent des situations administratives suspendues, plongeant des milliers de personnes dans une grande précarité et une forte incertitude.

Face à cette situation, un collectif d'associations (Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), Aurore, Coallia, Emmaüs Solidarité, Forum Réfugiés, France terre d'asile, Groupe SOS, JRS France, La Cimade et Secours Catholique - Caritas France) a saisi le Conseil d'État il y a un an, pour faire reconnaître ces dysfonctionnements et d'obtenir des mesures.

Une décision majeure du Conseil d'État

Par une décision rendue le 5 mai 2026, le Conseil d'État donne raison aux associations et enjoint à l'État de corriger, dans un délai de six mois, les dysfonctionnements de la plateforme ANEF.

La plus haute juridiction administrative reconnaît que ces blocages « limitent de façon anormale le droit d'accès des usagers » et compromettent l'exercice de leurs droits.

Cette décision constitue une avancée majeure pour l'accès aux droits des personnes étrangères. Elle vient consacrer, au plus haut niveau, la réalité des difficultés constatées depuis des années sur le terrain.

Une victoire collective portée par les acteurs associatifs

Cette décision est une première victoire collective, obtenue grâce à la mobilisation d'organisations engagées aux côtés des personnes concernées. Elle illustre la capacité du secteur associatif à faire évoluer concrètement les politiques publiques, en partant des réalités vécues et documentées sur le terrain.

Le Groupe SOS remercie l'ensemble des associations partenaires engagées dans cette action collective, et adresse une reconnaissance particulière à ses équipes, notamment celles du Groupe SOS Solidarités - travailleurs sociaux, juristes, professionnels de terrain... - qui, chaque jour, accompagnent les publics concernés, documentent les situations et contribuent à rendre visibles des difficultés trop souvent ignorées. Leur engagement, leur expertise et leur mobilisation ont été déterminants dans cette avancée.

Rester mobilisés pour des droits effectifs

Si cette décision marque un progrès majeur, elle constitue une étape. Sa mise en œuvre concrète dans les prochains mois sera déterminante pour garantir un accès réel et durable aux droits.

Le Groupe SOS restera mobilisé, aux côtés de ses partenaires, pour veiller à l'application de cette décision et poursuivre son engagement en faveur d'un service public accessible, effectif et digne pour toutes et tous.

A propos

Le Groupe SOS est une organisation à but non lucratif, engagée en faveur du vivre-ensemble. Il développe et unit des associations et entreprises sociales, reliées par leur engagement social et environnemental.

Son action s'articule autour de deux grandes priorités : la gestion d'établissements non lucratifs dédiés à la jeunesse, à la santé, aux personnes vulnérables et aux personnes âgées ; la préparation d'un avenir durable et solidaire, avec des projets ambitieux pour la transition écologique, la revitalisation territoriale, les commerces responsables et l'accès à la culture.

Laïc et apartisan, il porte un véritable projet de société, centré sur l'intérêt général.

Avec 26 000 personnes employées, 2 millions de bénéficiaires chaque année et une présence dans 50 pays, le Groupe SOS prouve qu'un impact d'envergure est souhaitable, pour bâtir un avenir plus juste et solidaire.

CONTACT PRESSE

Fiona Guitard
Directrice des relations médias
Fiona.guitard@groupe-sos.org